

Date de convocation : 12 mars 2025  
Séance du conseil d'administration du CCAS : 18 mars 2025

Le 18 mars 2025, à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Président.

**Membres présents** : Monsieur Jacky GODARD, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Monsieur Serge TESSON, Monsieur Jean-Marc AUBRET, Monsieur Gabriel BARRETEAU, Madame Thérèse JAOUEN, Madame Christine HERBRETEAU,

**Membres excusés** : Madame Christine BARON, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Vincent SAUNIER, Madame Sandrine DUGAST, Madame Sandrine TARAUD.

**Pouvoirs** : Madame Christine BARON donne pouvoir à Monsieur Gabriel BARRETEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 9

Secrétaire de séance : Madame Mireille PIVETEAU

---

## ORDRE DU JOUR

1- Reddition de comptes – information (Néant)

### FINANCES

2- Débat sur les orientations budgétaires 2025

### SOLIDARITE

3- Lancement de l'appel à partenariat concernant la mutuelle communale

### QUESTIONS DIVERSES

## PROCES VERBAL

2- Débat sur les orientations budgétaires 2025

## N° 2025-D25 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

**Rapporteur : Mireille PIVETEAU**

Madame Mireille Piveteau, vice-présidente, rappelle l'obligation pour les communes et leurs établissements publics de procéder à un débat sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget.

Elle indique que l'article L2312-1 du CGCT a voulu accentuer l'information des administrateurs, et que le décret n° 2016841 du 24/06/2016 impose d'effectuer le DOB sur la base d'un rapport qui comporte les informations suivantes :

*"1° Les orientations budgétaires envisagées par le CCAS portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

*3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget."*

Au regard de ces obligations réglementaires, Madame PIVETEAU donne lecture du rapport sur les orientations budgétaires tel qu'il est annexé à la présente délibération et tel qu'il sera mis à la disposition du public conformément à la loi.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L123-12-1, D12312-3 et L5217-10-4,*

*Vu le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération,*

*Considérant qu'il y a lieu de débattre des orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget 2025,*

Après avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité :

**- PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2025.

### **3- Lancement de l'appel à partenariat concernant la mutuelle communale**

#### **N° 2025-D26 – Lancement de l'appel à partenariat concernant la mise en place de la Mutuelle Communale**

**Rapporteur : Mireille PIVETEAU**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Mouilleron-le-Captif a décidé de mettre en relation les administrés en recherche d'une mutuelle avec les organismes œuvrant dans ce domaine.

L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins au plus grand nombre d'habitants de la ville de Mouilleron-le-Captif, grâce à une offre de complémentaire santé de qualité, durable, qui englobe la vision globale du bien-être de l'individu.

La mise en place de cette complémentaire santé permettra :

- D'améliorer l'accès aux soins pour tous ;
- De proposer une offre de soins de qualité, de proximité et à des prix compétitifs ;
- D'augmenter le pouvoir d'achat des bénéficiaires ;
- De lutter contre toutes les formes de précarité.

Pour ce faire, le CCAS va lancer un appel à partenariat, les organismes intéressés pourront ainsi proposer une offre répondant aux conditions fixées. La mise en place est souhaitée pour le 1<sup>er</sup> juillet 2025 et une convention sera signée entre les deux parties prenantes, afin de contractualiser le partenariat. Le contrat prendra effet le jour de la signature pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction. Le partenariat souhaité s'inscrira dans une démarche de proximité, responsable et solidaire.

Dans cette démarche, le CCAS ne sera qu'un acteur intermédiaire, facilitateur. En aucun cas, il n'intervient dans les contrats signés entre la mutuelle et les adhérents.

Le CCAS informera les administrés de la mise en place effective de la mutuelle communale à travers l'organisation de réunions publiques et aussi par la diffusion sur les moyens de communication à sa disposition. Par conséquent, ce projet n'aura aucun impact financier sur le budget du CCAS.

Cette mutuelle communale concernera les habitants de la ville de Mouilleron-le-Captif sous réserve qu'ils justifient de leur qualité de résidents sur la commune, selon les modalités fixées par l'appel à partenariat.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur la mise en place d'une mutuelle communale et le lancement d'un appel à partenariat.

*Vu les dispositions de l'article L123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles définissant les compétences du conseil d'administration du CCAS,*

*Vu l'article L310-1 du code de la mutualité précisant que les mutuelles et unions peuvent notamment mettre en œuvre une action sociale (...), conduire des actions à caractère social, sanitaire, médico-social, sportif, funéraire ou culturel et réaliser des opérations de prévention.*

*Considérant que de plus en plus de personnes renoncent aux soins en particulier pour des raisons financières,*

*Considérant la volonté du CCAS de proposer à ses administrés une complémentaire santé de qualité à un coût compétitif,*

*Considérant la nécessité d'organiser une procédure de mise en concurrence pour sélectionner une offre répondant aux critères fixés par le CCAS et ce pour un souci de transparence,*

*Considérant l'avis favorable du conseil municipal et de la commission solidarité,*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de mise en place d'une mutuelle communale,
- **DECIDE** du lancement d'un appel à partenariat afin de sélectionner un organisme qui répondra au mieux aux attentes du CCAS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

## QUESTIONS DIVERSES

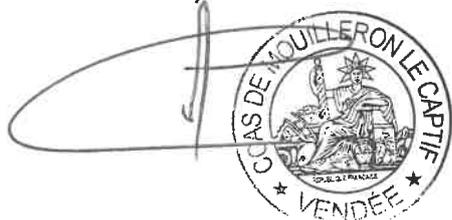
Madame JAOUEN ainsi que les membres présents participant aux distributions de colis alimentaires, soulignent le fait que le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation. La salle du foyer rural occupée actuellement ne permet pas d'accueillir les bénéficiaires dans de bonnes conditions et le nombre de bénévoles ne permet plus de prendre le d'accueillir et échanger avec ceux-ci sereinement.

Aussi le lieu et les horaires des distributions vont être modifiés afin d'avoir plus d'espace et de temps pour accueillir les bénéficiaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 heures 30.

Le Président

Jacky GODARD



La secrétaire

Mireille PIVETEAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.